

# ASSEMBLÉE NATIONALE

8 septembre 2019

---

BIOÉTHIQUE - (N° 2187)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° 2180

présenté par  
M. Berta, rapporteur

-----

### ARTICLE 14

A l'alinéa 24, substituer aux mots :

« cette décision »

les mots :

« l'opposition formulée en application du premier alinéa du présent III ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.